

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	: Mélange
Nom du produit	: CIMGUARD® 20
Code du produit	: C27001
Type de produit	: Produit de protection anti-corrosion à base d'huile minérale

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Spec. d'usage industriel/professionnel	: Utilisation industrielle
Utilisation de la substance/mélange	: Utiliser uniquement comme recommandé dans la fiche technique. Des informations supplémentaires peuvent être trouvées dans: www.atiel.org/reach/introduction .

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Cimcool Europe B.V.- France Branch
Société de droit étranger
7 rue de Castellane
75008 Paris - France
T +33 (0)164 97 49 00 - F +33 (0)164 97 50 20
cimcool.fr@duboischchemicals.com - www.cimcool.com

Fabricant

Cimcool Industrial Products BV
Schiedamsedijk 20
3134 KK Vlaardingen - The Netherlands
T + 31 (0)10 4600660 - F + 31 (0)10 4603240
www.cimcool.com
Adresse e-mail de la personne compétente responsable de la FDS :
SDS@DuBoisChemicals.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : + 32 (0)14 58 45 45 (BIG, Belgium)

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59	

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]Mélanges/Substances: FDS UE 2015: Selon le Règlement (UE) 2015/830 (Annexe II de REACH)

Danger par aspiration, catégorie 1 H304

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Non applicable.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS08

Mention d'avertissement (CLP) :

Danger

Composants dangereux :

distillats naphthéniques légers (pétrole), hydrotraités; VK @ 40°C <20.5 mm2/s; <3% DMSO; Isoalcanes en C11-13

Mentions de danger (CLP) :

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Conseils de prudence (CLP) :

P301+P310 - EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un médecin.

P331 - NE PAS faire vomir.

P405 - Garder sous clef.

P501 - Éliminer le contenu et le récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

Phrases EUH :

EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

EUH208 - Contient Benzenesulfonic acids, di(C10-14) alkyl derivative calcium salts. Peut produire une réaction allergique.

2.3. Autres dangers

Autres dangers qui n'entraînent pas la classification :

Le déversement du produit peut rendre les sols glissants. Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	Conc. (% w/w)	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Isoalcanes en C11-13	(N° CAS) 246538-78-3 (N° CE) 920-901-0 (N° REACH) 01-2119456810-40	80 – 95	Asp. Tox. 1, H304
distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités; < 3% DMSO substance possédant des valeurs limites d'exposition professionnelle communautaires (Note L)	(N° CAS) 64742-52-5 (N° CE) 265-155-0 (N° Index) 649-465-00-7 (N° REACH) 01-2119467170-45	5 – 10	Non classé
Benzenesulfonic acids, di(C10-14) alkyl derivative calcium salts	(N° CE) 939-603-7 (N° REACH) 01-2119978241-36	1 – 5	Skin Sens. 1B, H317
distillats naphthéniques légers (pétrole), hydrotraités; VK @ 40°C <20.5 mm2/s; <3% DMSO substance possédant des valeurs limites d'exposition professionnelle communautaires (Note L)	(N° CAS) 64742-53-6 (N° CE) 265-156-6 (N° Index) 649-466-00-2 (N° REACH) 01-2119480375-34	1 – 5	Asp. Tox. 1, H304
Diethylene glycol monobutyl ether	(N° CAS) 112-34-5 (N° CE) 203-961-6 (N° Index) 603-096-00-8 (N° REACH) 01-2119475104-44	1 – 5	Eye Irrit. 2, H319

Limites de concentration spécifiques:

Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
Benzenesulfonic acids, di(C10-14) alkyl derivative calcium salts	(N° CE) 939-603-7 (N° REACH) 01-2119978241-36	(10 ≤ C < 100) Skin Sens. 1B, H317

Note L : La classification comme cancérigène peut ne pas s'appliquer s'il peut être établi que la substance contient moins de 3 % d'extrait de diméthyl sulfoxyde (DMSO), mesuré selon la méthode IP 346 «Détermination de substances aromatiques polycycliques dans les huiles de base lubrifiantes inutilisées et les coupes pétrolières sans asphaltène — méthode de l'indice de réfraction de l'extraction de diméthyl-sulfoxyde», Institute of Petroleum de Londres. La présente note ne s'applique qu'à certaines substances complexes dérivées du pétrole, visées dans la troisième partie.

Texte complet des phrases H: voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours
4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.
Premiers soins après inhalation	: Se rendre immédiatement à l'air libre en cas d'inhalation de fumées de surchauffe ou de combustion.
Premiers soins après contact avec la peau	: Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un médecin si la douleur ou la rougeur persistent.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation	: Les symptômes d'une surexposition aux vapeurs comprennent : Etourdissements. irritation des voies respiratoires.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Peut provoquer une irritation légère.
Symptômes/effets après ingestion	: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Symptômes chroniques	: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Peut déclencher une réaction allergique.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie
5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Eteindre l'incendie avec de la poudre chimique ou de la mousse.
Agents d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie	: Ce produit est inflammable mais ne s'enflamme pas facilement.
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	: Oxydes de soufre. Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone. oxydes d'azote (NOx).

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	: Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.
Protection en cas d'incendie	: Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Mesures générales : Pas de flammes nues. Ne pas fumer. Assurer une ventilation appropriée. Les épandages peuvent être glissants.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Éviter le rejet dans l'environnement. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Balayer ou pelleter le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié pour élimination. Ce produit et son récipient doivent être éliminés de manière sûre, conformément à la législation locale.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la section 1 pour les coordonnées d'appel d'urgence. Voir la section 8 pour les informations sur les équipements de protection individuelle appropriés. Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Dangers supplémentaires lors du traitement : Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité.
Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs.
Mesures d'hygiène : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique. Se conformer aux réglementations en vigueur.
Conditions de stockage : Tenir à l'écart de sources d'ignition. Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation. Conserver à des températures comprises entre 5°C et 35°C dans le récipient d'origine.
Produits incompatibles : Bases fortes. Acides forts.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utiliser uniquement comme recommandé dans la fiche technique.

Des informations supplémentaires peuvent être trouvées dans:

www.hse.gov.uk/metalworking,

www.ukla.org.uk,

www.vsi-schmierstoffe.de.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle
8.1. Paramètres de contrôle

distillats naphténiqes lourds (pétrole), hydrotraités; < 3% DMSO (64742-52-5)	
UE - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Huile minérale (brouillards, ACGIH Valeur moyenne d'Exposition, 8 heures)	5 mg/m ³

Diethylene glycol monobutyl ether (112-34-5)	
UE - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
IOELV TWA (mg/m ³)	67,5 mg/m ³
IOELV TWA (ppm)	10 ppm
IOELV STEL (mg/m ³)	101,2 mg/m ³
IOELV STEL (ppm)	15 ppm
France - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
VME (mg/m ³)	68 mg/m ³ (indicative limit)
VME (ppm)	10 ppm (indicative limit)
VLE(mg/m ³)	101,2 mg/m ³ (indicative limit)
VLE (ppm)	15 ppm (indicative limit)

distillats naphténiqes légers (pétrole), hydrotraités; VK @ 40°C <20.5 mm2/s; <3% DMSO (64742-53-6)	
UE - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Huile minérale (brouillards, ACGIH Valeur moyenne d'Exposition, 8 heures)	5 mg/m ³

8.2. Contrôles de l'exposition
Contrôles techniques appropriés:

Assurer une extraction ou une ventilation générale du local afin de réduire les concentrations de brouillards et/ou de vapeurs. Le taux de brouillard doit être conforme à la réglementation locale.

Equipement de protection individuelle:

Eviter toute exposition inutile.

Protection des mains:
Suivre le Plan Cimcool de Protection de la Peau. En cas de contact répété ou prolongé, porter des gants. Type de gants (DIN/EN 374) Nitrile, 0,11 mm; temps minimum de résistance : 480 min. Il convient de considérer les conditions particulières de travail dans lesquelles les gants sont utilisés.

Protection oculaire:
Lors de la manipulation du produit concentré des visières ou lunettes de sécurité sont nécessaires (EN 166). Il convient de considérer les conditions particulières de travail dans lesquelles les lunettes de sécurité sont utilisées.

Protection de la peau et du corps:
Utiliser des équipements de protection individuelle efficaces appropriés aux travaux.

Protection des voies respiratoires:

[Lorsque la ventilation du local est insuffisante] porter un équipement de protection respiratoire.

Autres informations:

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique	: Liquide
Couleur	: ambré.
Odeur	: douce.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Non applicable.
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: < 0 °C
Point d'ébullition	: > 170 °C
Point d'éclair	: 72 °C
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Ce produit est inflammable mais ne s'enflamme pas facilement.
Pression de vapeur	: < 1 hPa @ 20°C
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 0,795
Masse volumique	: 795 kg/m ³ @ 20°C
Solubilité	: insoluble dans l'eau. soluble dans la plupart des solvants organiques.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: 2 mm ² /s @40°C
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Non applicable.
Propriétés comburantes	: Non applicable.
Limites d'explosivité	: 1 – 7 vol %

9.2. Autres informations

Teneur en COV	: 660 g/l
Indications complémentaires	: Les valeurs données sont indicatives et ne constituent pas de spécifications.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Aucune raisonnablement prévisible.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune raisonnablement prévisible.

10.4. Conditions à éviter

Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses. Tenir à l'écart de sources d'ignition.

10.5. Matières incompatibles

Incompatible avec des acides forts et des oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucune en utilisation normale. Voir paragraphe 5.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques
11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale)	: Non classé
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (Inhalation)	: Non classé
Indications complémentaires	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

distillats naphténiques lourds (pétrole), hydrotraités; < 3% DMSO (64742-52-5)

DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg

Diethylene glycol monobutyl ether (112-34-5)

DL50 orale rat	5660 mg/kg
DL50 cutanée lapin	2700 mg/kg

distillats naphténiques légers (pétrole), hydrotraités; VK @ 40°C <20.5 mm²/s; <3% DMSO (64742-53-6)

DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	2180 mg/m ³ (Exposure time: 4 h)

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé pH: Non applicable.
Indications complémentaires	: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé pH: Non applicable.
Indications complémentaires	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Indications complémentaires	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Indications complémentaires	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Cancérogénicité	: Non classé
Indications complémentaires	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Indications complémentaires	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Indications complémentaires	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Indications complémentaires	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Danger par aspiration : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

CIMGUARD® 20

Viscosité, cinématique	2 mm ² /s @40°C
------------------------	----------------------------

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) : Non classé

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Non classé

distillats naphténiques lourds (pétrole), hydrotraités; < 3% DMSO (64742-52-5)

CL50 poisson 1	5000 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Oncorhynchus mykiss)
CE50 Daphnie 1	1000 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna)

Diethylene glycol monobutyl ether (112-34-5)

CL50 poisson 1	1300 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Lepomis macrochirus [static])
CE50 Daphnie 1	> 100 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna)
EC50 96h algae (1)	> 100 mg/l (Species: Desmodesmus subspicatus)

distillats naphténiques légers (pétrole), hydrotraités; VK @ 40°C <20.5 mm²/s; <3% DMSO (64742-53-6)

CL50 poisson 1	5000 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Oncorhynchus mykiss)
CE50 Daphnie 1	1000 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna)

12.2. Persistance et dégradabilité

CIMGUARD® 20

Persistance et dégradabilité	Ce produit n'est pas lui-même, ou ne contient pas de substances qui sont classées comme PBT ou vPvB.
------------------------------	--

12.3. Potentiel de bioaccumulation

CIMGUARD® 20

Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
------------------------------	-------------

Diethylene glycol monobutyl ether (112-34-5)

BCF poissons 1	(no bioconcentration expected)
----------------	--------------------------------

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des eaux usées	: Ne pas jeter les résidus à l'égout.
Recommandations pour le traitement du produit/emballage	: Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.
Indications complémentaires	: Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables. Les récipients vides doivent être mis à la disposition des usines locales pour leur recyclage, leur récupération ou leur élimination.
Ecologie - déchets	: Éviter le rejet dans l'environnement.
Code catalogue européen des déchets (CED)	: 12 01 07* - huiles d'usinage à base minérale sans halogènes (pas sous forme d'émulsions ou de solutions) Ce code est applicable pour le produit livré et non utilisé. Les conditions d'emploi peuvent affecter cette classification; voir la Décision 2000/532/EC et ses amendements.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG

ADR	IMDG
14.1. Numéro ONU	
Non réglementé	Non réglementé
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	
Non réglementé	Non réglementé
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	
Non réglementé	Non réglementé
14.4. Groupe d'emballage	
Non réglementé	Non réglementé
14.5. Dangers pour l'environnement	
Non réglementé	Non réglementé
Pas d'informations supplémentaires disponibles	

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Non réglementé

Transport maritime

Non réglementé

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation
15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

Teneur en COV : 660 g/l

Directive 2012/18/EU (SEVESO III)

Seveso Indications complémentaires : Ce produit n'entre pas dans le cadre de la directive Seveso sur les substances dangereuses, et n'est concerné par aucune catégorie de danger.

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations
Indications de changement:

Rubrique	Élément modifié	Modification	Remarques
2.2	Éléments d'étiquetage	Modifié	
3	Composition/informations sur les composants	Modifié	
4.2	Principaux symptômes et effets, aigus et différés	Modifié	

Abréviations et acronymes:

ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
ETA	Estimation de la toxicité aiguë
BCF	Facteur de bioconcentration
CLP	Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) n° 1272/2008
DMEL	Dose dérivée avec effet minimum
DNEL	Dose dérivée sans effet
EC50	Concentration médiane effective
CIRC	Centre international de recherche sur le cancer
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
CL50	Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)
LD50	Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)
LOAEL	Dose minimale avec effet nocif observé

NOAEC	Concentration sans effet nocif observé
NOAEL	Dose sans effet nocif observé
NOEC	Concentration sans effet observé
OECD	Organisation de coopération et de développement économiques
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC	Concentration(s) prédite(s) sans effet
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques. Règlement (EU) REACH No 1907/2006
FDS	Fiche de Données de Sécurité
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable

Sources des données : RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

Autres informations : Aucun(e).

Textes des phrases H- et EUH:	
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
Skin Sens. 1B	Sensibilisation cutanée, catégorie 1B
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
EUH208	Contient Benzenesulfonic acids, di(C10-14) alkyl derivative calcium salts. Peut produire une réaction allergique.

Classification et procédure utilisée pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:		
Asp. Tox. 1	H304	Méthode de calcul

SDS_CIP

Avertissement :

Les opinions exprimées ici sont celles de personnes compétentes au sein de Cimcool® Industrial Products BV et de ses fournisseurs. Nous croyons que les informations qui y sont contenues sont à jour à compter de la date d'impression mentionnée dans cette Fiche signalétique de sécurité de produit. Cette Fiche signalétique a été préparée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si ce produit est utilisé comme composant d'un autre produit, les informations de cette Fiche signalétique ne peuvent pas s'appliquer. Puisque l'utilisation de ces informations et de ces opinions et les conditions et l'utilisation de ces produits ne sont pas sous le contrôle de CIMCOOL® Industrial Products BV, l'utilisateur a l'obligation d'établir les conditions pour une utilisation sécuritaire du produit.